

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 29 juin 2015**

11 h 30

201, avenue Laurier Est, 5^e étage

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 29 juin 2015.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions des membres du conseil.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1153172002

Avis de motion - *Règlement (2015-15) modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2015 (2014-19).*

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.



Dossier # : 1153172002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement 2015-15 - Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2015 (2014-19)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
ADOPTER LE RÈGLEMENT 2015-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M. c. C-4.1) ET LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL – EXERCICE FINANCIER 2015 (2014-19)

Vu les articles 4 et 67 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1);

Vu les articles 130, 142 et 145 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE ces modifications réglementaires permettront l'optimisation et l'utilisation efficiente du domaine public;

Il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, du Règlement 2015-15 modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2015 (2014-19);

D'adopter le Règlement (2015-15) modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2015 (2014-19);

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-06-29 08:57

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1153172002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement 2015-15 - Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2015 (2014-19)

CONTENU

CONTEXTE

L'optimisation et l'utilisation efficiente du domaine public sont un enjeu majeur de l'arrondissement. Dans cette optique et afin de répondre à la demande des résidants, des travailleurs et des employeurs œuvrant sur le territoire de l'arrondissement, le présent règlement permettra l'émission de permis de stationnement journalier au coût de 6 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Par ces amendements, nous proposons :

- 1- De désigner par règlement les secteurs, les rues ou parties de rues, les jours, heures et périodes, ainsi que les conditions d'émission des permis de stationnement mensuels;
- 2- De fixer à 6 \$ incluant les taxes applicables, le coût d'un permis de stationnement journalier;
- 3- De modifier le tarif du permis de stationnement mensuel à 100 \$ incluant les taxes applicables.

JUSTIFICATION

Depuis quelques années, l'arrondissement a diversifié son offre en stationnement sur rue afin de répondre à différents besoins des usagers. En effet, la politique de déploiement du stationnement sur rue réservé au résidant, le parcojour, l'uniformisation du tarif des parcomètres à 3 \$ de l'heure, la vignette pour les véhicules d'autopartage, la vignette pour les véhicules en libre service, la vignette de stationnement mensuel et maintenant le permis de stationnement journalier viennent compléter l'offre en stationnement sur le territoire de l'arrondissement. Enfin, le permis de stationnement journalier répond à certains enjeux de stationnement et s'inscrit en continuité avec les orientations de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: séance extraordinaire du 29 juin 2015

Adoption: séance ordinaire du 6 juillet 2015

Entrée en vigueur: avis public dans le journal Le Plateau après son adoption

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAMBERT
Chef de section circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Annie LAMBERT
Chef de section circulation et stationnement

Le : 2015-06-26